

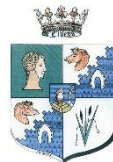
LETTRE D'INFOS

MAIRIE DE CIVENS

Tél. 04 77 26 04 45

mairie.civens@wanadoo.fr

www.mairie-civens.fr



SEPTEMBRE 2019

SEANCE DU 16 MAI 2019

Ordre du jour.

-Convention extension réseau électrique – création aire de jeux – demande de subvention Département et Région - Bail restaurant – Délégation service public SIEL – Rapport 2018 du service d'assainissement collectif – demande de fonds de concours CCFE – convention carrières Thomas – Questions diverses.

Vigilance canicule et grand froid

La Préfecture de la Loire souhaite que les communes mettent en place en cas de froid intense ou de forte chaleur, un registre recensant les personnes les plus vulnérables (les personnes âgées de 65 ans et plus) dans le but de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires. L'inscription sur ce registre est facultative. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec la mairie. Si vous vous sentez isolés, ou en situation de fragilité ou si vous avez connaissance de personnes susceptibles d'être concernées : pensez à l'inscription sur ce registre. Ces données sont confidentielles, conservées et mises à jour par le CCAS.

Aménagement aire de jeux.

Le projet d'aménagement d'une aire de jeux pour les jeunes enfants est présenté. Nous avons reçu 3 propositions : Transalp pour 17 478.80€ - Euro ludique pour 17 018.72€ - Husson pour 17 785.55€.

La commission, après avoir étudié les différentes propositions a retenu le devis de la société Transalp. M le Maire propose de valider ce devis. Les jeux se composent de deux jeux ressorts, un pour 1 à 8 ans, (écureuil), le second pour les 2 à 8 ans (renard) et d'une structure 2-8 ans avec toboggan, passerelle, tour, jeux ludiques.... Le sol est en résine amortissante. L'emplacement choisi est au cœur du village à proximité de l'église. Il est prévu de planter prochainement des arbustes pour apporter l'ombre nécessaire.

Bail Restaurant.

Monsieur Julien Tribolet souhaite prendre en location le local commercial du restaurant, le matériel et l'appartement à partir du 15 juillet 2019. M le Maire propose de signer les contrats suivants :

Un bail commercial d'une durée de 9 ans pour un montant de 950 € HT comprenant les biens et droits immobiliers et la licence IV, puis 500 € HT après un an d'exploitation.

Au terme d'un an d'exploitation, Monsieur TRIBOLET achètera le matériel pour 10 000 €. Un droit d'entrée de 14 600 € lui sera demandé [30 000 € - 5400 € (location du matériel 450€x12) – 10 000 € (valeur du matériel)].

La licence IV sera mise à disposition du restaurateur et incluse dans la location, la commune en restera propriétaire. Un contrat d'habitation dérogatoire pour l'appartement d'un montant de 360€ sera signé. Le conseil valide à l'unanimité.

Rapport 2018 du service d'assainissement collectif.

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle, le maire présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments en mairie.

Convention carrière Thomas.

L'entreprise Thomas a obtenu l'autorisation d'extraire des matériaux alluvionnaires. Un partenariat a été mis en place. L'entreprise s'engage à apporter annuellement une aide financière de 21 000€ pendant toute la durée de l'exploitation du gisement. Cette aide se fera sous forme de mécénat ou de fonds de concours. Le conseil valide à l'unanimité

Dénomination de rue.

L'entrée du lotissement Roubi situé à Charbonnel aura pour nom : Allée des colibris. Le conseil valide à l'unanimité.

Presbytère.

Le 1er octobre, il est prévu l'installation d'un médecin généraliste au presbytère. Il y a quelques travaux à effectuer. Nous espérons que cette installation sera un succès. Le loyer devrait être de 500€ mensuellement.

Nom de la salle du bourg.

Lors de notre dernière lettre d'informations, nous sollicitons les habitants pour trouver un nom à notre salle des associations. Une personne a proposé le nom de « la Civensoise ». Cette appellation est retenue.

Achat terrains « Tissot ».

Nous avons fait une proposition pour l'acquisition, rue du Fournil d'une parcelle de terrain d'environ 5000 m2.

SEANCE DU 4 JUILLET 2019

Ordre du jour.

Achat terrain Tissot – devis désamiantage – Rapport 2018 Siemly – enquête public SAS Nigay – Questions diverses.

Inauguration salle des Associations

L'inauguration de notre nouvelle salle d'associations a eu lieu le vendredi 7 juin en présence de nombreux invités. Rémi Recio, Sous Préfet de Montbrison, les parlementaires Cécile Cukierman, Jean-Claude Tissot, Julien Borowczyk, le vice Président de la région Rhône Alpes Auvergne et Maire de Feurs Jean-Pierre Taite, le Président de Forez-Est Jean-Michel Merle, les conseillers départementaux, Marianne Darfeuille et Pierre Véricel nous ont fait l'honneur de leur présence. Tous ont salué dans leur discours le « dynamisme et l'attractivité de la commune ». La salle « La Civensoise »

permettra d'accueillir les associations dans un espace que l'on espère pratique pour tous. Les adhérents des Baladins, du Tennis de table, du club du 3e âge, du Comité des fêtes ainsi que de nombreux civennois s'étaient joints à la cérémonie.

Départ de l'étape.

Le Tour du Roannais est devenu le Tour des Monts de la Loire. Le départ de l'étape Civens – Montrond-les-Bains a été donné du centre de village le 1er juin. Damien Debrosse, fils de notre ancien maire était présent sur la ligne dans la course de 1ère catégorie.

Devis désamiantage. (Ancienne salle)

L'entreprise AG Développement retenue pour le désamiantage est en redressement judiciaire. Une partie des travaux a été réalisée. L'entreprise n'interviendra plus sur le chantier. Un PV de constat a été effectué par un huissier. Nous n'avons réglé pour l'instant aucune facture. Une nouvelle consultation a été nécessaire. La Société MTP Désamiantage est la moins-disante. Le devis s'élève à 27 584,38€ HT. Le conseil valide à l'unanimité. La reprise des travaux est prévue pour fin septembre.

Rapport 2018 Siemly.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles D2224-1 à D2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable par le Syndicat Intercommunaux des Eaux des Monts du Lyonnais (Siemly) Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante. Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Parmi les objectifs prioritaires du Syndicat figure l'amélioration du rendement du réseau, notamment en résorbant les fuites. La qualité de l'eau est satisfaisante et fait l'objet de contrôles réguliers. Le conseil valide à l'unanimité. Le rapport est consultable en mairie.

Enquête Publique Entreprise Nigay

M le Préfet, conformément en application des articles R512-46-11 et suivant du code de l'environnement a prescrit à la consultation du public, la demande présentée par M le Directeur de la Société SAS Nigay en vue de procéder à la régularisation administrative de l'activité de traitement et transformation du lait sise sur le territoire de la commune de Feurs, ZI de la gare, la Féculerie. Cette consultation aura lieu du 8 juillet au 2 août 2019 et conformément à la réglementation il appartient au conseil municipal d'émettre un avis sur ce dossier (notre commune se trouvant dans un rayon d'un kilomètre du périmètre de l'installation).Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable.

Mutuelle Loire Forez.

Fabienne Etaix présente les actions de prévention proposées par la Mutuelle Loire Forez pour le dépistage bucco dentaire qui s'est déroulé à l'école sous forme ludique (vidéo et jeux) et le dépistage visuel assuré par des opticiens diplômés.

La Mutuelle s'est engagée à participer au financement d'un défibrillateur à la hauteur de 500 €. Elle organisera également une formation pour le fonctionnement du défibrillateur.

Achat parcelles.

Nous souhaitons acquérir les parcelles A1203 et A 17 situées rue du Fournil. La surface totale des parcelles est de 4 606 m². Le projet est de bâtir une résidence seniors.

Dès qu'un accord sera trouvé entre les parties, une convention sera signée afin de fixer les modalités de la transaction.

Nous allons travailler sur la faisabilité du projet en contactant les professionnels concernés. Après avoir demandé l'avis de chacun, le conseil valide à l'unanimité l'avancement du projet.

Désherbage

L'interdiction des pesticides dans l'espace public est entrée

en vigueur en 2017. L'objectif est de réduire de 50% le recours de ces produits chimiques en France d'ici 2020. Notre service technique utilise désormais des méthodes naturelles pour entretenir les espaces verts et voirie, protégeant ainsi l'air, le sol, l'eau et la santé des habitants. Avant cette prise de conscience, « on entretenait en détruisant », en utilisant notamment des désherbants chimiques. Nous avons dû repenser une bonne partie des espaces et trouver de nouvelles techniques. Nos agents ne font pratiquement que du désherbage et du binage manuel. En attendant la solution miracle, nous devons nous habituer à la présence d'une végétation moins maîtrisée au sein de l'espace public ou participer nous-mêmes à l'arrachage des mauvaises herbes devant nos habitations.

Fête patronale.

La fête s'est bien déroulée,

On déplore quelques actions d'incivilités. Les fleurs ont été arrachées et projetées sur la chaussée. Nous avons dû également ramasser des dizaines de bouteilles d'alcool dans le square, les jeux de boules. Nos feux tricolores ont été endommagés. Une enquête de la gendarmerie a été diligentée. Grace aux nouvelles techniques de recherches nous espérons pouvoir appréhender les auteurs de ces actes inadmissibles.

Transfert de compétence

La loi n° 2015 991 du 7 août 2015 prévoyait le transfert obligatoire et automatique aux Communautés de Communes des compétences eau potable et assainissement au 1er janvier 2020. La loi n° 2018 702 du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire. Les communes membres peuvent s'opposer au transfert automatique. 40 communes sur 42 ont approuvé l'opposition au transfert automatique, Civens ayant voté pour l'opposition. Désormais on doit opérer un état des lieux technique, juridique, patrimonial et financier afin de préparer le transfert au plus tard le 1er janvier 2026.

INFOS.

Rappel de quelques principes pour mieux vivre ensemble.

Brulage : le brulage en association avec des déchets (plastiques bois traités, papiers souillés, carburant) est **TOTALEMENT A PROSCRIRE** en raison de sa haute toxicité. Ces déchets doivent **IMPERATIVEMENT** être déposés à la déchetterie. (Dépôt gratuit pour les particuliers)

Taillons les haies jouxtant les voies communales. La végétation compromet la sécurité des riverains et usagers. D'autre part elles peuvent endommager les lignes téléphoniques. Nous vous rappelons qu'en cas d'accident la responsabilité des propriétaires est engagée.

Il est expressément défendu de **laisser les chiens divaguer** sur la voie publique.

Des riverains se plaignent **du non-respect de la signalisation** mise en place (limitation de vitesse, interdiction de stationner, limite de charges). Il est demandé à tous de respecter ces prescriptions.

Semaine Bleue.

Le CCAS propose cette année plusieurs activités dans le cadre de la semaine bleue. Le programme est détaillé dans le flyer qui sera remis aux personnes concernées (bénéficiaires du colis de Noël). Nous espérons que cette initiative sera couronnée de succès.

Manifestations à venir

- dimanche 8 septembre : brocante Entente Tennis de table
- mercredi 11 septembre : don du sang EFS – samedi 14 septembre : fête des classes en 9.

Prochain conseil le jeudi 19 septembre 20h.